

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE : L'an deux mil vingt deux

- de Conseillers en exercice 27 Le vingt-neuf novembre
- de présents 21 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
- de votants 27 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

OBJET Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY C. RIFF C. MERCIER A. DEVEMY D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR F. COQUELET I. PLOUVIER MP. THUILLET L. BLONDEAU C. DESROUSSEAU C. GRAND G. MONTAY

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 06/12/2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/11/2022

Etaient excusés : B. MERESSE S. PIROTTE A. AIT BAHA S. SPOTO B. LE MIGNENT L. PHILIPPE A. MALABOEUF

Procurations respectives à : L. BLONDEAU C. COLLET H. DUMOULIN G. MONTAY G COLLET D. RAMEZ C. MERCIER

Un scrutin a eu lieu, Véronique PORQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2017 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable pour le paiement des mandats de dépenses,
Vu l'instruction comptable M14
Vu l'instruction codificatrice 07-24 MO du 30 mars 2007,
Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses (Fêtes et cérémonies) revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,
Considérant que les Chambres Régionales des Comptes recommandent aux collectivités locales de procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses relatives aux manifestations suivantes :

- Fêtes nationales commémoratives :

- 19 mars : journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
- dernier dimanche d'avril : journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
- 8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945
- 18 juin : journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi

- 14 juillet : Fête nationale
- 2 septembre : commémoration de la libération de Maing
- 25 septembre : journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives
- 11 novembre : commémoration de la victoire et de la Paix, jour anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, et hommage rendu à tous les morts pour la France

- Vœux du maire

Adopté à l'unanimité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 6 décembre 2022
La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

